



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 9141

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet du ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, compte, au 1er janvier 2013, treize membres, nommés par arrêtés du ministre, publiés au Journal officiel de la République française. Des attributions élargies ont en effet été confiées au ministre délégué lors du remaniement du 21 juin 2012 par rapport au précédent Gouvernement. Ce nombre est très sensiblement inférieur au nombre de membres de cabinet du précédent ministre délégué aux transports, avant les élections présidentielles.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9141

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6255

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2902